

Maternité – prestations Livo en un coup d'œil.

Vous trouvez ici de précieuses informations concernant la couverture d'assurance pour la grossesse et l'accouchement.

	Assurance obligatoire	Assurance santé			
	des soins selon la LAMal	Livo Top		Livo Smart	
		Premium	Balance		
Avant l'accouchement					
Examens médicaux de contrôle et échographies y c. analyses de laboratoire	8 examens de contrôle et 2 échographies	Examens complémentaires: 90 %, illimité			
y e. analyses de laboratoire	Grossesse à risque: intervalle entre les contrôles selon situation clinique				
Examens de contrôle par une sage-femme	6 contrôles grossesse à risque: prestations selon prescription médicale	Examens complémentaires: 90 %, illimité			
Bas de contention	2 paires de bas de contention prescrits médicalement par année, montant de la contribution selon la liste des moyens et appareils	×			
Médicaments* sur prescription médicale	Selon la liste des médicaments ou la liste des spécialités (y c. génériques)	75 %, illimité			
Traitements de médecine alternative*	Couverture des coûts uniquement pour des médecins reconnus par la LAMal et pour des méthodes reconnues (p. ex. acupuncture ou	Couverture des coûts pour des thérapeutes et méthodes reconnus par la CSS (sauf les massages médicaux et classiques)			
		75%, max. CHF 10 000/ann		50 %, max. CHF 10 000/année civile	
	homéopathie)	Franchise: CHF 300/année (aucune franchise jusqu'à 1		Franchise: CHF 300/ année civile (aucune franchise jusqu'à 18 ans¹)	

¹ Jusqu'à 18 ans = jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle l'âge de 18 ans est atteint

Assurance obligatoire	ı
des soins selon la	
LAMal	

Assurance santé				
Livo Top	Livo Smart			
Premium	Balance			

Assurance cas d'urgence

Accouchement

Accouchement et assistance à l'accouchement à domicile, à l'hôpital ou dans une maison de naissance	Accouchement stationnaire: division commune, hôpital ou maison de naissance selon la liste des hôpitaux du canton de domicile	et prestations supplémentaires et complémentaires dans le domaine médical et clinique ainsi que dans le domaine de l'hôtellerie et du confort Re 100 %, illimité (participation aux coûts selon la police) tar		Division commune: traitement hors canton Rembourse- ment des frais supplémentaires en raison de tarifs de référence plus élevés	×
	Accouchement ambulatoire: division commune dans les hôpitaux reconnus LAMal et maisons de naissance figurant sur les listes cantonales des hôpitaux	Paiement forfaitaire en cas d'accouchement dans une maison de naissance qui ne figure pas sur la liste des hôpitaux du canton de domicile, en cas d'accouchement à domicile ou ambulatoire: CHF 500/enfant		×	
Accouchement planifié à l'étranger	Coûts de l'accouche- ment seulement dans des cas exceptionnels	Division hospitalière plus élevée et libre choix de la ou du médecin Stationnaire: 75 % max. CHF 500 000/ année	,	×	×
Rooming-in Coûts de séjour d'une personne accompagnatrice en Suisse	×	max. CHF 120/jour, X max. CHF 3000/année civile		×	
Accouchement à l'étranger (urgence) (p. ex. naissance prématurée)	Division commune, max. le double du tarif du canton de domicile en Suisse (UE: accords bilatéraux)	×		Ambulatoire: 90 %, illimité dans le monde entier Stationnaire: 100 %, illimité dans le monde entier	

Assurance obligatoire des soins selon la LAMal	Assurance santé				
	Livo Top	Livo Smart			
	Premium	Balance			

Après l'accouchement

Apres t accouchement				
Examens de contrôle	Un contrôle médical entre 6 et 10 semaines après l'accouchement Un examen par la sage-femme jusqu'à 10 semaines après l'accouchement	×		
Frais de séjour, de premiers examens et de soins du nouveau-né	Prestation à partir de l'assurance de la mère pour le nouveau-né en bonne santé, directe- ment après la naissance (post-partum)	×		
Indemnité d'allaitement*	×	Preuve d'au moins 30 jours d'allaitement: CHF 200/enfant Il existe un droit aux prestations si l'Assurance santé Livo Top ou Smart a été souscrite pour la mère et l'enfant.		
Tire-lait	Manuel: achat Electrique: location selon la liste des moyens et appareils avec prescription médicale	×		
Aide à domicile fournie par une personne ne faisant pas partie de la famille proche de la personne assurée	×	max. CHF 80/jour, max. CHF 3000/année civile x après accouchement, 21 jours sans prescription médicale		
Tout confort (p. ex. frais de voyage, service de repas, garde d'enfants ou d'animaux domestiques)*	×	min. 50 %, max. CHF 1000/ année civile (max. CHF 500/cas)	min. 50 %, max. CHF 500/ année civile	×

	Assurance obligatoire	Assurance santé			Assurance	
	des soins selon la LAMal	Livo Top		Livo Smart	prévention Livo	
		Premium	Balance			
de la santé en lien avec l'accouchement						

Promotion de la santé en lien avec l'accouchement						
Promotion de la santé en lien avec la grossesse et la maternité (préparation à l'accouche- ment, conseils en allaite- ment, doula, etc.)*	Préparation à l'accou- chement: CHF 150/ grossesse (entretiens de conseil et cours de préparation à l'accou- chement dispensés par des sages-femmes) Conseils en allaitement: max. 3 séances/grossesse	min. 50 %, max. CHF 300/année civile	×			
Promotion de la santé (gymnastique du dos, alimentation, yoga, etc.)*	×	min. 50 %, max. CHF 300/année civile	×			
Offres de prévention (cours de premiers secours destinés aux parents d'enfants en bas âge, natation pour enfants, etc.)*	×	×	min. 50 %, max. CHF 500/ année civile			

x = aucune prestation

LAMal = loi sur l'assurance-maladie / prise en charge des coûts si la ou le prestataire est reconnu/e par la CSS.

*Vous trouvez de plus amples informations sur l'offre, les prestations et les conditions sur css.ch/livo

La participation aux coûts.

Assurance obligatoire des soins

Pas de participation aux coûts (franchise, quote-part, frais de séjour hospitalier) en cas de maternité.

La participation aux coûts est supprimée pour les coûts des prestations spécifiques de maternité (contrôles pendant la grossesse, échographies, accouchement et assistance à l'accouchement, cours de préparation à l'accouchement et conseils en allaitement).

Il en va de même pour tous les frais de traitement liés au diagnostic ou au traitement d'une maladie et de ses suites, encourus entre la treizième semaine de grossesse et la huitième semaine après l'accouchement.

Assurances complémentaires

La franchise et la quote-part sont appliquées en fonction du produit d'assurance choisi.

Le nouveau-né.

Faites une annonce prénatale pour votre bébé de sorte que vous n'ayez pas à remplir une déclaration de santé et que votre bébé soit déjà bien assuré dès sa naissance. Le paiement de la prime n'est toutefois dû qu'à partir du mois de la naissance. Composez les assurances Livo adaptées pour votre nouveau-né; il pourra ainsi bénéficier du rabais familial. Votre agence vous conseille volontiers.

La couverture d'assurance.

L'agrandissement de la famille correspond à une nouvelle situation de vie et à des besoins différents. Comme les exemples suivants le montrent, il peut être judicieux d'adapter la couverture d'assurance:

- Inclusion du risque accident dans l'assurance de base en cas de suspension (passagère) de l'activité professionnelle (inutile pendant le congé maternité légal).
- Risques financiers dus à un accident (p. ex. transformation du logement en cas d'invalidité, perte de gain des parents).

Nous sommes là pour vous:

Centre de Service-clientèle 0844 277 277 css.ch/agence css.ch/livo

